



www.ville-sultz.fr

PRÉ- INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL DE SOULTZ- HAUT- RHIN

Merci de nous retourner votre pré-inscription

Avant le lundi 23 septembre 2024.

*Mairie de Sultz / Service Animation
Place de la République 68360 SOULTZ
animation@sultz68.fr*

La Férie de Noël sera de retour à Sultz les 7,8, 14 et 15 décembre 2024.

L'organisateur statuera sur le refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été admis aux marchés précédents. L'exposant admis devra envoyer le paiement de 50€ (ou 100€ s'il a été retenu pour deux week-ends) par chèque à l'ordre du Trésor Public **suite à la validation de sa participation**. La présence sur les deux week-ends n'est pas garantie.

Coordonnées

Nom Prénom

Adresse

CP Ville.....

Téléphone Courriel

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Disponibilités et objets mis en vente

Je confirme souhaiter tenir : un cabanon en extérieur un stand en intérieur

Je souhaite être présent(e) : les 7/8 décembre 2024 (50€ le week-end)
 les 14/15 décembre 2025 (50€ le week-end)

Si vous souhaitez postuler pour les deux week-ends, veuillez cocher les deux cases ci-dessus.

Aux horaires d'ouverture le samedi de 15h à 20h, le dimanche de 14h à 19h
Les emplacements en intérieur ou extérieur seront attribués par l'organisateur.
Les cabanons extérieurs sont placés dans le parc du Bucheneck et sur le parvis de la Halle aux Blés

Je m'engage au respect de la charte et à exposer les produits suivants :
.....
.....
.....

Joindre obligatoirement des photos de vos productions.

Qualité

Demande d'inscription en qualité de :

Artisan Commerçant Auto-entrepreneur Artiste

N° du RCS ou N° SIREN

Association, coopérative scolaire

Particulier, dans ce cas, je déclare **être en règle avec la réglementation spécifique** :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne participer que deux fois par an au plus à une vente de la même nature (Article R321-9 du Code pénal).

Documents

Document obligatoire à fournir pour toute inscription :

Copie de l'attestation de la police d'assurance 2024 (responsabilité civile, vol...).

Documents à fournir uniquement pour les artisans et commerçants :

Tout document justifiant de la nature de l'activité, par exemple :

- Copie de carte de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre de Commerce,
N°..... Validité jusqu'au
- Copie de carte de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des Métiers,
N°..... Validité jusqu'au
- Extrait du répertoire des métiers ou registre des entreprises

Fait à, le

J'accepte le traitement proposé de mes données personnelles*

Signature :

**Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par les services de la Ville de Sultz dans le cadre de ses missions d'intérêt public pour le dépôt de candidature pour la Fête de Noël 2024 et ne seront exploitées qu'à cette seule fin. Elles ne seront pas diffusées à des tiers sans autorisation de l'intéressé. Ces données sont conservées par la Ville de Sultz jusqu'à la clôture de l'édition 2024 et utilisées pour vous inviter à l'édition 2025. Elles peuvent à tout moment être supprimées ou rectifiées et vous disposez d'un droit de limitation et d'opposition pour motif légitime à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement, sur simple demande adressée par mail (mairie@sultz68.fr) ou courrier postal (Mairie de Sultz – Place de la République 68360 Sultz). Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.*